Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260923-CCAS_2026_24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale **- COMMUNE DE FONSORBES –** *Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance-du-Touch*		Séance du **23 septembre 2026**
L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fonsorbes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAFOUX Mathieu.		Acte n° **CCAS 2026-24**
Présent·e·s	Mmes ARMADEIL Elodie, BUSSIERE Céline, COUSTEAU Sophie, DUPRAT Céline, DURIER Marie-Françoise, ECHE Patricia, LABRUYERE Martine, LACOSTE Christine, LAFFONT Nicole, OUSTY Marie-Thérèse, PAUSÉ Johanne MM. ALLAGNAT Jean-François, DARAM Pascal, DUPUY Aurélien, LAFOUX Mathieu	**Membres en exercice** 17
Absent.e.s représenté.e.s	Mme BACCOU Valérie a donné procuration à Mr DARAM Pascal Mme LEMIRE Claudine a donné procuration à Mme LACOSTE Christine	**Membres présents** 15
Absent.e.s		**Date de la convocation** 18/09/2026
Secrétaire de séance	Mme LABRUYERE Martine	

Thème	4.1 – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.
Objet	**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DU CCAS**

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration que le tableau des effectifs permanents est rendu obligatoire par l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Les obligations qu'il pose sont reprises dans les articles propres à chaque catégorie de collectivité territoriale ou d'établissement.
Ce document prend deux formes :

- Un état du personnel dont le contenu est fixé par l'instruction budgétaire et comptable applicable à la collectivité
- Une délibération portant tableau des effectifs des emplois permanents qu'il est préconisé d'adopter une fois par an lors de l'adoption du Budget Primitif, et qui fait l'objet, tout au long de l'année civile, de délibérations de mise à jour à chaque création, modification ou suppression d'emploi permanent.

Aussi, Monsieur le Président propose au Conseil d'administration la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents au 24 septembre 2026.

Les fermetures de postes proposées sont les suivantes :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à 35/35ème (Retraite)
- 1 poste d'assistant socio-éducatif à 35/35ème (Pas de recrutement prévu)

Ce dossier a été soumis au Comité Social Territorial (CST) le 17 juin 2026 et à la commission RH le 23 juin 2026.

Entendu l'exposé de Mr le Président et après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés
DÉCIDE

Article 1 : de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

Article 2 : de fermer les postes décrits ci-dessus dans la prochaine mise à jour du tableau des effectifs.

Article 3 : la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du 23 septembre 2026.

Article 4 : la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

Article 5 : que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260923-CCAS_2026_24-DE

Thème	4.1 – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.
Objet	**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DU CCAS**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président et Madame la Vice-Présidente déléguée sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération, et à signer tous documents utiles à cet effet.

Monsieur le Maire,
Président du CCAS

Mathieu LAFOUX

CCAS DE FONSORBES (Haute-Garonne)

La Secrétaire de Séance

Martine LABRUYERE

Délibération publiée sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*02/10/2026*
Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS du 23.09.2026 publié sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*02/10/2026*